

# Propriété intellectuelle, et protection des CONTENUS

° Le CLIENT conserve l'entière, pleine et exclusive propriété du CONTENU transmis à VALOMNIA dans le cadre de la présente intervention au titre de la loi n 98-536 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données.

VALOMNIA s'engage pendant la durée du contrat et dans un délai de deux années après son terme.

- A ne divulguer aucune donnée dans le CONTENU, sauf autorisation préalable écrite du CLIENT ;

- A n'utiliser les données du CONTENU en aucun cas, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui de l'usage du ou des PRODUITS par le CLIENT, sans le consentement préalable et écrit du CLIENT ;

- A détruire le CONTENU, ainsi que les supports et copies éventuelles réalisées dans le cadre des opérations de traitement et de routage au terme d'un délai maximum de trente (30) jours après la résiliation du contrat ;

° Le CLIENT reconnaît que la technologie, les logiciels, les services, les PRODUITS, le code source des développements spécifiques sont la propriété de VALOMNIA ou de ses concédants et que VALOMNIA possède tous les droits de propriété, y compris les droits concernant les brevets, les droits d'auteur, le secret commercial et la marque de fabrique.

Le CLIENT n'a aucun droit à cet égard, excepté ceux expressément accordés par les Présentes. Rien dans les Présentes ne peut être interprété comme limitant le droit de VALOMNIA à vendre, concéder sous licence, modifier, publier ou autrement utiliser ou distribuer les PRODUITS, en totalité ou en partie, à une quelconque autre personne.

Le CLIENT reconnaît et accepte toutes les améliorations et modifications des PRODUITS.

Le CLIENT cède par les Présentes à VALOMNIA tous les droits de propriété pour toute amélioration et modification du produit créées pour lui résultant de sa demande. Le CLIENT reconnaît que VALOMNIA possède tous les droits et titres dans et envers les domaines et sous-domaines de routage et que VALOMNIA, explicite ou implicite, n'accorde aucun droit, titre ou autre propriété quelle qu'elle soit envers les domaines de VALOMNIA. Le CLIENT reconnaît et accepte que toutes les marques de fabrique de VALOMNIA restent la propriété exclusive de VALOMNIA.

Aucune partie ne peut enregistrer ou tenter d'enregistrer un quelconque nom de fabrique, logo, marque de fabrique ou copyright appartenant à l'autre partie où que ce soit dans le monde, excepté avec la permission écrite expresse du propriétaire.

A la résiliation du contrat, chaque partie doit cesser d'utiliser les marques déposées, marques de service et/ou noms de marque de l'autre partie, sauf éventuel accord écrit des parties ou dans la portée permise par la loi applicable.

VALOMNIA utilise des cookies pour offrir un meilleur service et un meilleur accès à ses PRODUITS. VALOMNIA enregistre les préférences des utilisateurs, es informations de session et enregistre l'activité passée sur ses PRODUITS.

## Indemnisation - Responsabilité - Force majeure

° Conformément au droit commun, chaque partie répond vis-à-vis de l'autre partie des dommages survenus à l'occasion de ses obligations contractuelles résultant des Présentes.

La responsabilité de VALOMNIA est limitée à la réparation des dommages directs subis par le CLIENT.

VALOMNIA ne peut être tenue responsable de tout dommage spécial, indirect ou accessoire découlant de ou en rapport avec les Présentes, pour perte de bénéfices, perte de données ou frais d'acquisition de produits ou services de remplacement, et même si ladite partie a été informée de la possibilité de tels dommages.

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers (notamment ses clients) constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

Par ailleurs, VALOMNIA ne peut être tenue responsable des conséquences des analyses et des actions menées par le CLIENT sur la base de l'utilisation des PRODUITS et des Services.

VALOMNIA ne saurait être responsable en cas de piratage, intrusion frauduleuse ou vol de données sauf en cas d'inobservation des règles de l'Art communément admises dans la profession résultant d'une faute inexcusable de la part de VALOMNIA ;

° Le CLIENT reconnaît :

- qu'il doit procéder à toute vérification avant l'utilisation des PRODUITS.

Que, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre des documents contractuels, VALOMNIA a rempli ses obligations de conseil et d'information notamment s'agissant des caractéristiques et les limites des Services auxquels il a souscrit.

Que les services fournis par VALOMNIA sont soumis aux contingences du réseau Internet (fiabilité, saturation) et à la qualité du service fourni par le FAI, dont les conséquences dommageables, eu égard aux compétences et qualifications du personnel de VALOMNIA, sont imprévisibles. La responsabilité de VALOMNIA est ainsi limitée aux matériels et logiciels installés sur ses serveurs ;

Qu'il connaît le réseau internet, ses caractéristiques, ses limites, il accepte de supporter l'éventualité de l'existence d'imperfections ou d'indisponibilité de serveurs et réseaux

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre, chaque Partie reconnaît que les PRODUITS et les Services ne peuvent être exempts d'Anomalies, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités. En cas d'incidents résultants des éléments à la charge de l'une des Parties, l'autre s'engage à en informer cette dernière qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier.

En outre, le CLIENT reconnaît que :

- VALOMNIA est un intermédiaire passif pour l'utilisation du CONTENU et que VALOMNIA n'a aucune obligation d'étudier le CONTENU afin de déterminer s'il peut entraîner une quelconque responsabilité envers des tierces parties ;

- VALOMNIA ne saurait être responsable des méthodes de collecte de données employées par les CLIENTS et de l'utilisation des CONTENUS faite par ceux-ci ;

° Dans l'hypothèse où la responsabilité de VALOMNIA serait engagée et finalement retenue, VALOMNIA ne pourra être tenue pour responsable que des dommages directs résultant d'une faute prouvée. Dans ce cas, les dommages-intérêts dus seront plafonnés à un montant égal aux sommes versées par le CLIENT pour la période de trois (3) mois précédant le ou les événements ayant engendré une telle mise en cause.

VALOMNIA garantit le CLIENT contre toute action en contrefaçon s'agissant des éléments des Services et des PRODUITS mis en œuvre ou fournis par lui en exécution des Conditions Générales.

Le CLIENT doit indemniser et dégager VALOMNIA de toute responsabilité eu égard à tout coût, perte, responsabilité et dépense, y compris tous les frais de justice, les dépenses et les honoraires d'avocat que VALOMNIA peut supporter, subir ou encourir pour toute raison découlant d'une action en justice, des poursuites, d'un arbitrage ou d'une autre réclamation déposée par une tierce partie, engagée ou possible, découlant de ou en conséquence d'un CONTENU du CLIENT contenant :

a) Toute information contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs aux dispositions légales en vigueur régulant les communications et la correspondance,

b) Toute information illégale, menaçante, abusive, diffamatoire, obscène, pornographique, blasphématoire ou autrement répréhensible, y compris, de façon non limitative, toute transmission constituant ou encourageant ce qui constituerait une infraction criminelle, impliquerait la responsabilité civile ou enfreindrait toute loi locale, nationale ou internationale ;

c) Toute information trompeuse ou mensongère ou présentation déformée eu égard aux produits ou services proposés par le CLIENT ou ses clients ;

d) Toute lettre faisant partie d'une chaîne ou d'un plan illégal de type pyramide ;

e) Toute information, document audio, document vidéo, graphique, logiciel ou autre œuvre en violation du copyright, de la marque déposée ou des droits de propriété intellectuelle de toute autre personne

f) Toute autre information trompeuse qui impliquerait l'affiliation ou le parrainage d'une personne physique ou morale autre que le CLIENT ou ses clients sans l'accord écrit de ladite personne physique ou morale ;

g) Toute autre violation par le CLIENT des Conditions Générales

° Force majeure

Conformément aux dispositions de l'Article 1148 du Code Civil, chacune des parties sera dégagée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence en vigueur.

En présence d'un cas de force majeure, les parties fourniront leurs meilleurs efforts pour poursuivre le contrat.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## Confidentialité

Le CLIENT et VALOMNIA s'engagent à conserver confidentiels pendant la durée du contrat et après cessation des relations contractuelles les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient et notamment – à titre non limitatif – économiques ou techniques auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat, sauf autorisation contraire de l'autre partie.

VALOMNIA s'engage à ne pas divulguer ni exploiter les CONTENUS du CLIENT pour un usage autre que celui objet des présentes, sans le consentement préalable du CLIENT.

Les fonctionnalités, les interfaces et les processus des PRODUITS constituent la propriété intellectuelle de VALOMNIA et sont protégés à ce titre.

Les deux parties prendront donc, vis-à-vis de leur personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et tous les documents qui ont été transmis. Cette clause ne s'applique pas aux informations qui sont dans le domaine public ou qui auraient été portées à la connaissance de l'une des parties avant la réalisation des prestations.

Toutefois, le CLIENT autorise expressément VALOMNIA à mentionner son nom ainsi que son logo, sa marque dans sa liste de références commerciales. De plus, Le CLIENT reconnaît que la société VALOMNIA a la possibilité de révéler à des tiers l'existence du Présent contrat et de tout ou partie de la mission qui lui a été confiée.

Etant entendu toutefois que pour toute opération de promotion commerciale ou pour toute utilisation faisant mention d'informations de nature commerciale, industrielle, technique, financière communiquées par le CLIENT, ou dont il aurait eu connaissance à l'exécution du présent contrat, VALOMNIA s'engage à demander l'autorisation au CLIENT qui l'accordera ou la refusera.

Cette demande d'autorisation a lieu par tout moyen. Le CLIENT disposant d'un délai de quinze (15) jours à compter de la demande d'autorisation pour donner son accord ou refuser. A défaut de réponse de la part du CLIENT au terme de ce délai, il est réputé avoir accepté.

VALOMNIA s'interdit d'en faire un quelconque autre usage que celui mentionné ci-dessus et notamment transmettre ces informations à un tiers que ce soit à titre gratuit et onéreux.